

## **Avant-propos :**

Cette nouvelle session de séminaire inter-école constitue une étape supplémentaire destinée à exprimer les termes possibles d'un renouvellement d'une «pensée du projet», telle qu'elle a été avancée dans le séminaire de 2015. Elle a choisi de se focaliser pour cette session sur la question des relations existant entre la recherche et le projet. L'objectif de cette contribution serait de chercher à préciser les contours des objets et des méthodes de la recherche en architecture afin d'en éclaircir le rôle dans la perspective du projet.

## **Introduction :**

Si les pratiques de projet aspirent aujourd'hui à un renouvellement, comment envisager le contenu des démarches de recherche qui s'y rattachent ? J'ai souhaité proposer ici une intervention à partir du croisement de deux points de vue contribuant chacun à construire une définition actuelle de la recherche en architecture. D'un côté, suivant le principe d'une démarche «bottom-up», je me suis appuyée sur le corpus des contributions produites par les jeunes chercheurs dans le cadre des Rencontres doctorales de Marseille, en septembre 2015. Et d'un autre côté, j'ai souhaité revenir sur les attentes formulées par les enseignants-chercheurs HDR de la discipline dans le cadre général de la réforme LMD, engagée en 2005<sup>1</sup>.

De quelles réflexions ces deux acteurs principaux de la recherche en architecture que sont, d'un côté les doctorants, et de l'autre, leurs encadrants, sont-ils fédérateurs ? Dans le contexte d'une évolution profonde des méthodes de conception et de la définition des objets de l'architecture, comment s'élabore la connaissance sur et de l'architecture à partir d'un corpus d'objets toujours plus disparates visant néanmoins à conserver la spécificité<sup>2</sup> d'un exercice ? En s'intéressant aux termes de la description des espaces concrets, aux méthodes de saisie utilisées, ou bien aux processus de transformation du réel, le chercheur peut alors générer une connaissance permettant d'accompagner, de modéliser ou d'infléchir les termes de l'exercice prospectif du projet.

Par ailleurs, la mutation des pratiques architecturales repose nécessairement la question des rôles et des compétences de chacun au sein de la définition de la discipline. Revenant dans un premier temps sur la mise en place de la recherche, cette intervention se donne ensuite pour objectif de restituer les démarches des doctorants en architecture, pour les confronter dans un troisième temps aux attentes disciplinaires fondamentales en matière de recherche académique. Dans ce paysage complexe, quels seraient les principes et les éléments fondamentaux à identifier pour valider les termes d'une recherche fédératrice en architecture ?

## **I- Les contours d'une discipline en pleine effervescence**

### **Introduction : le bilan de la réforme LMD**

Comment tracer les contours de la recherche en architecture un peu plus de dix ans après la mise en application de la réforme LMD ? Quel chemin a notamment été parcouru en

ce qui concerne les attentes et le cadrage formulés à l'époque ? Il faut alors revenir dans un premier temps sur les termes de la constitution de cette recherche, relativement récente en comparaison de l'histoire de la discipline elle-même. Sur quelles bases s'est-elle effectivement établie ?

### **Retour sur les origines de la recherche en architecture en France**

Le premier programme doctoral en architecture date de 1964. Il était réalisé à l'université de Pennsylvanie, nous rappelle Panos Mantziarias<sup>3</sup> [MANTZIARIAS, 2012]. En France, dès 1966, le centre de Recherche d'Architecture, d'Urbanisme et de Construction (RAUC), initiait ses premiers travaux à travers la question des ambiances et celle d'une approche sociologique [ARLOT, 2005, p129]. Les premiers laboratoires de recherche, liés aux écoles d'architecture, étaient ensuite créés dans les années soixante-dix «grâce au volontarisme de certains enseignants qui ont été des moteurs déterminants dans la création des laboratoires en s'opposant, au besoin, aux enseignants inscrits dans la pratique», nous dit un récent rapport [GALLOT, 2014, p5].

Jean-François Augoyard rappelait qu' «à partir des années 1970, la recherche sur la conception de l'espace avait été patiemment constituée comme champ de savoir, autour de trois problèmes fondamentaux. La question du sens et de l'identité de l'architecture [qui] appelait une pensée épistémologique ou sémiologique. La question de la spécificité des méthodes descriptives et représentatives de l'objet architectural [qui] invitait non seulement à édifier des typomorphologies, mais aussi à chercher du côté de la modélisation. Enfin, la question de l'intelligibilité du corpus des références architecturales appelait une démarche historiciste au long cours.» [AUGOYARD, 1995, p. 303]. La recherche était alors soutenue par le ministère en charge du secteur.

Laurent Devisme précisait encore qu'elle s'était construite comme une «expertise de la décision

publique» [DEVISME, 2012, p11]. Elle était alors caractérisée par un travail en équipes et portait sur des thèmes relevant de disciplines spécialisées (informatique, histoire, sociologie, géographie, etc.).

L'existence de la recherche et son rôle au sein de l'école d'architecture avaient été ensuite officialisés par le décret de 1978<sup>4</sup>. Les Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture avaient pour mission «la recherche en architecture et la valorisation de celle-ci, la formation à la recherche par la recherche, les formations spécialisées en architecture et dans les domaines relatifs à l'architecture» [GALLOT, 2014, p6]. La recherche se développait dans le cadre de conventions établies avec des établissements universitaires habilités à délivrer des doctorats dans des disciplines déjà identifiées. A partir de 1992, des liens étaient également établis avec le CNRS, qui donneraient ultérieurement naissance à la création d'unités mixtes de recherche (UMR)<sup>5</sup>. La réforme Licence-Master-Doctorat, dite LMD, de 2005, inscrivait définitivement la recherche

1- ARLOT, *Vers une recherche en architecture*, Ministère de la Culture, 2005.

2- L'architecture est une discipline qui s'exerce à travers trois domaines, nous dit Stéphane Hanrot : «le faire-être de l'objet architectural», «la recherche comme renouvellement des fondements de la disciplin » -suivant trois types de recherche, expérimentale, appliquée ou fondamentale-, et «l'enseignement» [HANROT, 2003, p9]. Elle est donc à la fois «une discipline de connaissance et d'action» dit encore Alain Renier, parce qu'elle produit des savoirs qui sont donc de deux natures : des savoirs relatifs aux objets architecturaux, et des savoirs relatifs à la pratique architecturale.

3- Architecte, directeur de la Fondation Braillard, et directeur du BRAUP de 2011 à 2015.

4- Décret n° 78-266 du 8 mars 1978, art 1.

5- Suivant les termes d'un accord-cadre régulièrement renouvelé.

6- Autorité administrative indépendante (AAI) mise en place en 2007, l'AERES est chargée de l'évaluation des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes de recherche, des unités de recherche, des formations et diplômes d'enseignement supérieur, ainsi que de la validation des procédures d'évaluation de leurs personnels. La loi du 22 juillet 2013 supprime l'AERES et la remplace par le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur qui reprend sa mission (HCERES).

7- Source : BRAUP, ministère de la culture et de la communication (juin 2014).

8- Sur ces 3.369, 726 sont des titulaires, 2.643 des contractuels (associés ou contractuel de différents types), et cela représente 1.562 ETP au total.

dans le cursus des études, en créant le doctorat en architecture et en introduisant le parcours doctoral comme formation à la recherche au sein du cursus de l'étudiant en architecture.

Un rapport récent de l'inspection générale [GALLOT, 2014], destiné à réaliser le bilan des apports de cette réforme, se focalisait notamment sur les termes de l'articulation existant entre l'enseignement du projet et la recherche dans le cycle de formation. Il mettait en avant un «objet architectural» autour duquel pouvaient se fédérer à la fois les attentes disciplinaires et les perspectives de la recherche.

«L'objet «architecture» est un objet composite, qui convoque des savoirs et des pratiques d'horizons très divers, qui doit prendre en compte des attentes à la fois éthiques, économiques, techniques, sociales et culturelles. Cet «objet» est nécessairement exploré par des chercheurs aux profils variés, selon des approches multiples, ainsi qu'en témoignent les travaux de recherche en architecture, plus ou moins appliqués, plus ou moins fondamentaux.», [GALLOT, 2014, p4].

Par sa complexité intrinsèque, l'objet architectural justifiait en lui-même le développement d'une démarche de recherche dans le domaine.

## **Le projet et la pluridisciplinarité comme cadres fondateurs**

La recherche en architecture s'appuyait également sur une définition de l'enseignement de la discipline telle qu'elle avait été précisée par le premier article de la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture : l'architecte s'y voyait attribué un rôle social et son exercice était caractérisé par la pratique du projet.

«L'enseignement de l'architecture en France répond aux exigences d'intérêt général [...] Il prépare l'architecte à l'exercice de son rôle dans la société, en ses divers domaines de compétence. Cet enseignement contribue à la diversification des pratiques professionnelles des architectes, y compris dans leurs dimensions scientifique et de recherche. L'enseignement du projet est au coeur de la formation et intègre l'apport des autres disciplines qui concourent à sa réalisation.», [GALLOT, 2014, p7].

## **Etat des lieux en 2014**

En 2014, le rapport constatait que la recherche en architecture était organisée en trente-sept unités de recherche (ou laboratoires) habilitées par le ministère de la culture, et évaluées par l'AERES<sup>6</sup>. Dix sept d'entre elles étaient associées ou intégrées à des UMR (Unités Mixtes de Recherche communes avec le CNRS) [GALLOT, 2014, p10]. Les écoles comptaient de une à six unités de recherche, et trois en étaient entièrement dépourvues en 2014 : Clermont-Ferrand, Normandie, Saint-Étienne, la situation évoluant rapidement.

On comptait 373 doctorants accueillis dans les 37 unités de recherche des vingt ENSA. Ils étaient en grande majorité architectes. 215 d'entre eux étaient accueillis dans les six écoles parisiennes et d'Île-de-France (Belleville, Marne-la-Vallée, Malaquais, Val-de-Seine, Versailles, La Villette) et 158 en région, structurée suivant trois pôles majeurs de Grenoble, Nantes et Toulouse [GALLOT, 2014, p14].

Au total, environ 280 enseignants des écoles d'architecture étaient impliqués dans la

recherche<sup>7</sup> sur les 3.369 personnes<sup>8</sup> intervenant dans la formation. Les membres des Unités de Recherche (UR) étaient en majeure partie des enseignants, quelques chercheurs<sup>9</sup> et des doctorants<sup>10</sup>.

Néanmoins, la réforme n'avait pas pu réaliser l'ensemble de ses ambitions, notamment à cause du nombre réduit d'enseignants-docteurs et de HDR<sup>11</sup> (80 HDR pour l'ensemble des écoles), trop restreint, ne permettant pas d'accueillir autant d'étudiants que souhaité.

«Au total, on constate que les forces rassemblées au sein des unités de recherche sont loin d'être homogènes d'une école à l'autre, mais la volonté de développer l'action en recherche et de doter les établissements d'outils de gouvernance adaptés progresse sensiblement dans chaque école.», [GALLOT, 2014, p12].

### Les enjeux actuels

Les enjeux étaient aujourd'hui essentiellement formulés suivant deux directions : celui de la structuration d'un champ regroupant des «travaux extrêmement variés et denses, mais aussi tâtonnants, voire défiant les attentes d'une démarche scientifique» [MANTZIARAS, 2012]. «Paysage mouvant», dont la revue des Cahiers de la recherche architecturale avait cherché à se faire le témoin depuis 1977, à travers la recension de problématiques, de méthodes et de références portés sur le devant de la scène.

Dans sa «quête de nouveaux savoirs», l'exercice architectural se donnait pour objectif «de progresser vers une meilleure compréhension du monde qui nous entoure jusqu'à l'émergence de visions ou productions inédites.», [GALLOT, 2014], p3]. «Former à la recherche, c'est former des gens qui répondront à des questions que l'on ne connaît pas encore.», disait encore Philippe Panerai<sup>12</sup>, sans nous donner plus de précisions sur les itinéraires à emprunter [GALLOT, 2014, p121].

Enfin, l'organisation de la recherche s'envisageait nécessairement à partir des enjeux portés par les enjeux de l'enseignement, dans la perspective de l'activité professionnelle à venir. Elle se structurait à travers la catégorisation de ses objets, l'identification des différentes échelles d'intervention spatiale, et les outils nécessaires à la réflexion disciplinaire et à la mise en oeuvre de propositions spatiales.

La recherche visait également l'apprentissage de la démarche réflexive, argumentée et rigoureuse, nécessaire pour accéder au statut scientifique visé par la discipline. Se démarquant parfois de l'exercice pratique, elle pouvait alors être perçue comme une réelle épreuve à surmonter pour les architectes en exercice, engagés dans le projet. Pourtant, l'ambition scientifique restait indispensable pour faire émerger une recherche aspirant à la reconnaissance universitaire. La conciliation des démarches pragmatique et productive avec les exigences relatives à la production de connaissances restait donc encore

9- Il était 29 en mars 2015, dont 14 ingénieurs de recherche, d'après un document de travail réalisé par Isabelle Grudet ; (INRE MCC) à partir de l'annuaire des INRE du MCC.

10- On peut ajouter que 53 % du personnel enseigne dans le champ TPCAU. Il faudrait vérifier la représentativité du secteur de la recherche par rapport à cette répartition des enseignements.

11- Enseignant titulaire d'une Habilitation à Diriger des Recherches, et légitime à encadrer des thèses.

12- MCC, Éditions Recherches, 2008.

13- Qui se sont tenues à Marseille les 3, 4 et 5 septembre 2015, qui a été organisé par le laboratoire Project[s], soutenu par les autres structures de recherche de l'ENSA- Marseille, les laboratoires INAMA et MAP-GAMSAU.

14- Sélectionnés parmi la soixantaine d'articles initialement reçus et les quarante-trois présentés oralement à l'occasion des Rencontres, en incluant les contributions des responsables de thèse.

15- Sachant que les étudiants de l'EPFL avaient eux-mêmes engagés pour la création du premier numéro de leur revue une réflexion sur ce même thème : «Qu'est-ce que la recherche en architecture ?», Appel à contribution, Calenda, Publié le lundi 03 novembre 2014, <http://calenda.org/304536>

16- Depuis plus de 30 ans, le dispositif CIFRE - Conventions Industrielles de Formation par la REcherche - subventionne toute entreprise de droit français qui embauche un doctorant pour le placer au coeur d'une collaboration de recherche avec un laboratoire public. Les travaux aboutiront à la soutenance d'une thèse en trois ans.

aujourd'hui une question d'actualité, notamment dans la perspective d'amener des enseignants praticiens à la rédaction d'une thèse.

Entre la reformulation permanente des savoirs disciplinaires, la volonté d'adhésion aux nouveaux enjeux de production des espaces de vie contemporains et la quête de la formulation de stratégies inédites de conception, le champ de la recherche architecturale offrait donc aujourd'hui un paysage d'une grande richesse. Quels étaient alors les contenus avancés par les doctorants ?

## II- Tentative de repérage dans une production «tout azimut»

### Introduction : la thèse, un exercice constructif

Nous nous sommes intéressés dans un deuxième temps au corpus des vingt-six articles issus de la 2ème sélection des Rencontres doctorales en architecture<sup>13</sup> de Marseille destinés à être diffusés<sup>14</sup>.

Cet événement, troisième du genre, succédait aux Rencontres doctorales de 2010, tenues à Nantes, puis à celles de 2013, à Paris-Belleville. Sa dimension fédératrice était l'occasion de produire un certain état des lieux de la recherche en architecture.

L'hypothèse était alors de dire que ces recherches en cours allaient rendre compte d'une certaine actualité de l'architecture et que la réunion des propositions aurait vocation à esquisser les contours d'un objet disciplinaire légitime. Il s'agissait ici de se focaliser sur les contenus proposés par chaque doctorant dans la perspective de la construction d'un objet scientifique, dans le cadre d'une synthèse réflexive.

La construction du savoir se réalisait alors suivant les différentes étapes de formalisation de l'objet via le choix d'un point de vue, relativement à un domaine spécialisé, suivant la définition d'un état la connaissance relatif à une question posée, dont la résolution - mise en oeuvre à travers une méthodologie explicitée - aboutissait à la formulation de résultats.

Par ailleurs, l'exercice de la thèse relevait également de la construction d'un rôle social distinct de celui du praticien, et de la quête d'une légitimité dans un domaine de compétences spécifique.

En 2015, les Rencontres doctorales s'étaient consacrées à l'étude des relations entre le projet et la recherche. Comment les doctorants s'étaient-ils emparés de cette problématique<sup>15</sup> ? Et comment reprendre à notre compte leurs interventions pour leur donner sens dans une remise en perspective disciplinaire ?

### Trois directions pour structurer les études dans le champ de la discipline architecturale

Au sein des contributions réunies, trois orientations thématiques ont donc été identifiées autour : de l'émergence de nouveaux objets disciplinaires induits par la perspective durable et l'action collective, du renouvellement des objets transmis par la culture moderne dans des perspectives contemporaines, et de la confrontation aux

différents acteurs de l'architecture, notamment dans le cadre de contrats CIFRE<sup>16</sup>.

### **a- Le durable et le numérique au service de la construction d'une nouvelle architecture partagée ;**

Qu'il s'agisse de gérer le projet urbain de la décroissance<sup>17</sup>, d'avoir recours aux instruments numériques pour concevoir suivant des paramètres inédits<sup>18</sup>, ou bien encore d'étudier les pratiques d'économie de subsistance liées à la relation à la nature<sup>19</sup>, la définition des objets architecturaux semble aujourd'hui connaître un glissement vers la prise en compte nécessaire des nouvelles exigences sociétales.

Entre la capacité à rendre compte de modes de vie alternatifs, à imaginer d'autres relations au contexte, ou encore à inventer des formes de collaboration sociale inédites, l'analyse du projet architectural ou urbain intègre désormais la recension d'un projet de vie déterminé par les paramètres de la consommation énergétique et de la mobilisation des ressources collectives.

Comment rendre alors compte de la complexité des interactions induites par chaque situation ?

En s'attachant à décrire le plus précisément possibles les phénomènes élémentaires de proximité observés, chaque doctorant avait pu atteindre la compréhension des différentes échelles fonctionnelles, et définir à chaque échelle des systèmes d'objets architecturaux articulés entre eux.

### **b- Renouveler les termes d'un héritage moderne parfois difficile à assumer ;**

Un deuxième domaine prenait corps à partir de la réactivation des formes et des concepts»

«classiques en usage dans la discipline. Y étaient mobilisés la question de l'analyse des formes urbaines produites dans la perspective de leur potentielle réhabilitation<sup>20</sup>, ou la remise en jeu des concepts poétiques expressifs tel que l'horizon<sup>21</sup>,

ou bien encore, la référence directe à des figures d'architectes fédérateurs, tel que Henri Prost<sup>22</sup>, ou Paolo Portoghesi<sup>23</sup>.»

La réactualisation des enseignements maintes fois digérés offrait l'opportunité d'une prise de parole autonome et la possibilité de l'affirmation de son propre langage à travers un travail d'assimilation, la critique d'une pédagogie inadaptée<sup>24</sup>, dans la quête d'un modèle de travail en atelier sans doute un peu idéalisé<sup>25</sup>, à travers l'expérimentation de modèles collaboratifs inconnus<sup>26</sup>, ou bien encore en remettant en jeu la question de la sensibilisation à l'architecture dans les programmes pédagogiques<sup>27</sup>.»

«En quoi consistait aujourd'hui la transmission de l'architecture demandaient ces jeunes chercheurs ? Et comment la mettre en œuvre ?»

17- Charline Sowa (Grenoble, MHA-evt, C.Maumi). Cette légende permet de connaître l'auteur de la recherche, son école d'architecture, son laboratoire et son directeur de thèse.

18- Eglantine Bigot-Doll (Lyon, EVS-LAURE, Fleury).

19- Béatrice Mariole (Paris-Belleville, IPRAUS, Verdier)

20- Audrey COURBEBASSE (Toulouse, LRA, Papillault) et Thomas Lequoy (Toulouse, LRA, Sandrini)

21- Julie CATTANT (Paris La Villette, Gerphau, Younès)

22- Laurent HODEBERT (Grenoble, MHA-evt, Maumi)

23- Benjamin CHAVARDES (Montpellier, ART-dev, Audurier-Cros)

24- Marine TIXIER (Toulouse, LRA, Sandrini)

25- Armelle LE MOUËLLIC (Grenoble, MHAevt, Maumi)

26- Julien INEICHEN (Marseille, Project, Veloso- Hanrot)

27- Roberta GHELLI (Bordeaux, PAVE, Tapie)

28- En cours à l'ENSA-Marseille, notamment.

29- Margaux VIGNE (Nantes, Creneau, Pasquier-Devisme)

30- Clément PECQUEUX (Marseille, Project, Hanrot)

31- Marion SERRE (Marseille, Project, Hanrot-Girard)

32- Pierre MAURER (Nancy, LHAC, Vacher-Chatelet)

33- Marion SERRE (Marseille, Project, Hanrot-Girard)

34- Notamment dans le sens développé par Jean-Pierre Boutinet.

35- Mais peu de recherches avaient choisi de se consacrer dans cette cession à l'étude de ces thématiques.

## c- L'expérience de la réalité du monde des acteurs ;

Enfin, se confrontant pour la première fois à l'exercice professionnel de l'architecte, la question des acteurs et de leurs fonctions respectives émergeait comme une découverte, amorcée pour certains dans un workshop immersif<sup>28</sup>, et approfondie pour d'autres dans le cadre d'un contrat CIFRE<sup>29</sup>.

S'appuyant sur l'étude d'un objet spatial à l'échelle du territoire<sup>30</sup>, ou bien d'une parcelle vacante en espace urbain<sup>31</sup>, ou encore sur les composantes d'une ville en formation<sup>32</sup>, chaque acteur était identifié par rapport à son rôle et sa fonction dans le projet d'architecture. L'étudiant pouvait alors s'y découvrir force de proposition<sup>33</sup>, en ouvrant des perspectives d'actions qui n'avaient été jusque là pas envisagées par les acteurs.

La thèse était dans cette perspective la première occasion pour organiser les représentations d'une réalité professionnelle en plein renouvellement, tout en organisant la digestion des acquis. Mais comment réaliser dans ce contexte si diversifié une synthèse des réflexions engagées ? Si la dimension exploratoire de la démarche restait à retenir comme méthode d'immersion, puis exercice de restitution d'une situation concrète, quelles connaissances communes pouvaient en émerger ?

## La nécessaire perspective du projet<sup>34</sup>

Ces regards d'expert questionnaient tous un des trois moments de la réalisation du projet, soit dans la formulation de l'intention et de la programmation, ou celui de la prise en compte des contraintes du terrain, au stade de la conception architecturale, ou encore, au niveau de la production et de la mise en œuvre du projet<sup>35</sup>.

Chaque proposition de recherche choisissait également un point de vue particulier pour organiser la recension de son objet, en la dotant d'une coloration spécifique : celle de la décroissance, de la subsistance économe, de la conception paramétrée, de la poétique de l'horizon, etc.

Chacune de ces recherches faisait donc apparaître à la fois le répertoire sémantique à l'œuvre dans l'exercice architectural, et son enrichissement potentiel permanent. Mais surtout, il donnait à percevoir un mode de prise en compte et de restitution du réel spécifique à la pratique du projet. Effectivement, chaque situation y était saisie dans sa dimension opérationnelle en relation avec sa potentielle transformation suivant des paramètres précisés par des besoins extérieurs. Ce regard opérationnel nous présentait le réel comme un ensemble d'opérations coordonnées, en évolution permanente, se manifestant comme des réponses à des problèmes antécédents. Il s'agissait bien là d'un point de vue très particuliers.

## Conclusion : le projet a minima comme structure de la recherche en architecture

Trois axes de réflexivité ont donc permis de rendre compte de la diversité des approches proposées par les doctorants dans un contexte en plein renouvellement sociétal et technique. Enfin, chaque doctorant a également construit sa réponse en questionnant le rôle de l'architecte dans le processus de production des espaces de vie contemporains. Sans doute faut-il néanmoins rester prudent quant à la représentativité de ce corpus qui

se focalisait par principe sur la question du projet. Toutes les thèses en architecture ne contiennent pas nécessairement cette relation intime au projet. Pour le vérifier, il faudrait organiser la recension du corpus des thèses produites depuis 2007 dans le domaine.

Néanmoins, par le biais de ce questionnement initial orienté, la spécificité d'un mode de pensée a émergé sans conteste, au plus près des transformations sociétales actuelles affectant la conception et la production des espaces de vie.

L'exercice proposé, tout en permettant d'identifier les enjeux contemporains, a également contribué à réaffirmer les nouvelles ambitions de la discipline<sup>36</sup> au moment d'un important renouvellement technologique. L'architecte y retrouvait également son rôle social et politique lui permettant de proposer à nouveau de manière légitime la conception d'espaces de vie correspondant aux attentes sociétales, dans la perspective de leur gestion fonctionnelle. Sa capacité d'analyse des situations réelles complexes apparaissait alors comme l'une de ses compétences fondamentales.

### III- Une fédération disciplinaire impossible ?

#### Introduction : des propositions à coordonner

Comment ces questionnements des doctorants répondent-ils aux attentes formulées par les chercheurs dix ans auparavant, dans le cadre de la réflexion préalable à la mise en place de la réforme LMD ?

Différents points de vue vont nous apporter quelques éléments de réponse, en premier lieu, le point de vue épistémologique développé par Stéphane Hanrot<sup>37</sup>, dans le cadre de sa HDR [HANROT, 2003]. Puis, en 2005, dans la perspective de la réforme, le ministère mobilisait également l'ensemble des enseignants HDR autour de la question de la définition des attendus de la recherche en architecture [ARLOT, 2005]. La réflexion amorcée se poursuivait

aujourd'hui, notamment à travers la formulation d'une «théorisation située» chez Alain Findeli<sup>38</sup> [FINDELI, 2007], ou bien dans une proposition théorique de structuration disciplinaire, par Jean-Pierre Chupin [CHUPIN, 2009].

La question restait en soit inépuisable. Elle fonctionnait d'ailleurs comme un fil rouge structurant permettant aux différents acteurs d'échanger sur le fond. Certains éléments étaient alors plus spécifiquement mis en avant par le domaine d'enseignement VTP (Ville, Territoire et Paysage), dans le champ de la conception territoriale [GUILLOT, 2015].

#### Le modèle épistémologique [HANROT, 2003]

Alain Rénier, dans la préface à l'ouvrage de Stéphane Hanrot, remarquait que «le législateur a privilégié jusqu'à maintenant la pratique d'intervention sur l'espace comme indicateur principal de l'activité architecturale» [HANROT, 2003, p11]. Or l'architecture a également vocation à agir comme une «discipline de connaissance», précisait Stéphane Hanrot. S'appuyant sur un modèle systémique, abstrait par nature des contingences de la pratique architecturale, il proposait une théorisation de la discipline [HANROT, 2003, p25]. En tant que «branche de la connaissance»,

36- «Tout en restant fidèle à sa vocation de travail original autour d'une question conduisant à la rédaction d'une thèse et à sa soutenance devant un jury académique, le doctorat en architecture affirme l'ambition d'une «discipline» qui revendique des contenus et méthodes spécifiques ainsi qu'une visibilité scientifique nouvelle. Ce doctorat doit permettre la prise en compte des savoirs et pratiques issus du projet architectural, urbain et paysager ainsi que la reconnaissance du rôle propre des écoles d'architecture dans l'encadrement des doctorants en associant praticiens et théoriciens. L'histoire, l'esthétique, les études urbaines, les sciences de la construction ou de l'environnement continueront, bien entendu, à attirer des doctorants. Mais la thèse «en architecture» doit faire apparaître un nouveau mode d'appréhension, une nouvelle modalité de connaissance du monde «mêlant visées cognitives et ambition de transformation du monde». Et dès lors, conférer à l'architecture « cette capacité à être davantage qu'une production».», [GALLOT, 2014, p14].

37- HANROT Stéphane, *A la recherche de l'architecture, Essai d'épistémologie de la discipline et de la recherche architecturales*, L'Harmattan, Paris, 2003, 252 p., ISBN 2-7475-2837-5.

38- FINDELI Alain, COSTE Anne, «De la recherche – création à la recherche – projet : un cadre théorique méthodologique pour la recherche architecturale», *Lieux communs*, n°10, 2007, pp139-161



visant à s'inscrire dans une tradition académique, cette dernière devait notamment viser la formulation d'un savoir et la formulation d'un enseignement s'y rapportant [HANROT, 2003, p48].

«L'objet architectural», placé au centre de la réflexion sur la discipline, était alors défini suivant quatre paramètres : les parties constitutives de l'objet, le contexte de l'objet, ses fonctions et ses qualités esthétiques. La «pratique architecturale» organisait son activité et déterminait ses processus de production. Le «savoir architectural» définissait son domaine de connaissance, et mobilisait la recherche comme lieu de structuration et de développement des savoirs, à travers «l'enseignement», comme mode de transmission des savoirs et des pratiques.

## «Vers un doctorat» [ARLOT, 2005]

La quête d'une spécificité disciplinaire alimentait également la réflexion des enseignants HDR mobilisés dans le cadre de la réforme LMD. Comment dépasser l'étude de cas pour viser une connaissance plus générale sur la discipline, demandaient-ils notamment ? Et de quelle manière la production d'écrits réflexifs relatifs à la recension d'un exercice pratique pouvait-il contribuer à pérenniser des savoirs partagés ?

On pouvait effectivement attribuer plusieurs fonctions à la thèse d'architecture. Nicolas Bouleau l'envisageait «comme une étude d'un problème de conception du bâti» [ARLOT, p42], quand Jean-Pierre Frey la considérait plutôt comme «ces dossiers d'analyse urbaine et d'instruction des questions préalables à des choix opérationnels tels que les mémoires de fin d'étude d'urbanisme (AMO)» [ARLOT, p92].

A l'opposée, François Guéna abordait la thèse comme «un rapport de recherche [affirmant l'idée] qu'il ne faut pas confondre l'activité professionnelle de l'architecte, dont le but est de réaliser un projet d'architecture avec l'activité de recherche dont l'objectif est de produire de nouvelles connaissances liées à l'architecture.». Il précisait qu'«un travail de recherche nécessite une prise de recul vis-à-vis de l'activité de projection [et qu'] un projet réel ne peut en aucun cas constituer l'aboutissement du travail de thèse.» [ARLOT, p107]

Arnoldo Rivkin revenait à son tour sur les termes de cette distinction. «La question centrale d'un doctorat en architecture est, à mon avis, celle de la place à accorder au projet, non pas comme simple pratique, mais comme savoir, savoir qui implique un faire, qui est un savoir à part entière.», notamment à travers les catégories à l'oeuvre dans le projet [ARLOT, p180].

Enfin, Yannis Tsiomis se demandait de quoi on allait finalement parler ? « Des échelles ? Des formes ? Des usages et des fonctions ? Des programmes ? Ou de leur constitution ? Parle-t-on des actions des intervenants ? Ou de l'influence des logiques d'acteurs sur la forme urbaine ou architecturale ? N'oublie-t-on pas la temporalité ? » [ARLOT, p208]. Quels paramètres finalement retenir pour rendre compte du projet architectural et comment les hiérarchiser ? Lesquels pouvaient être éliminés ? Comment, encore, rendre compte verbalement des enjeux de spatialisation à l'oeuvre dans le projet ?

Pour Anne Coste, la question de la spécificité de la pratique architecturale restait placée au centre des réflexions. Le projet n'est-il pas en premier lieu cet «outil d'intégration des points de vue» [qui] «n'a de sens précisément que dans sa faculté à gérer ensemble – à intégrer – des contraintes de natures très diverses et des logiques parfois antagonistes» [ARLOT, p59]. Dans cette perspective, «il existe une compétence spécifique de l'architecte par sa formation au projet, c'est-à-dire par la maîtrise d'un processus particulier d'actualisation de la pensée, par un rapport spécifique de la pensée et du faire qui permet de proposer une solution, point d'équilibre, arbitrage intelligent à un problème posé de manière parfois incomplète, floue et dont les données sont toujours quasiment a priori.», disait-elle encore [ARLOT, p62].

«L'architecture s'interroge sur le monde pour mieux le transformer». Dans cette perspective, elle était bien «une modalité de connaissance du monde», rappelait encore Antoine Picon [ARLOT, p165]. C'est également une «tekhné», c'est-à-dire «une sorte de médiation créatrice entre la nature et l'homme» qui concerne un «faire» et un «savoir», dont il s'agit d'identifier les dimensions d'invention productive, nous disait Arnaldo Rivkin [ARLOT, p181].

Enfin, cette spécificité s'appuyait sur des instruments de représentation. «Ce n'est pas la production graphique qui rend le travail de l'architecte spécifique, mais, à travers le document graphique, l'articulation des différentes logiques», précisait Yannis Tsiomis [ARLOT, p209].

Au final, «l'architecture est un art. Comme telle, elle ne requiert guère de doctorat [...] Ce sont les connaissances relatives à l'architecture qui sont en jeu, non l'architecture.». Néanmoins, la recherche ne pourrait se stabiliser qu'au prix d'un renforcement méthodologique et la constitution d'un corpus car «la connaissance doit être énonçable pour être enseignée.», confirmait Philippe Boudon [ARLOT, p31]. Et qu'elle soit fondamentale, appliquée, méthodologique ou

technologique, elle ferait preuve de validité en affichant avant tout une démarche de nature scientifique, ajoutait Jean-Pierre Peneau [ARLOT, p150].

### **Alain Findeli et Anne Coste [FINDELI, COSTE, 2007]**

Alain FINDELI et Anne COSTE se sont de leur côté intéressés au cadre méthodologique nécessaire pour rendre lisible l'articulation entre la recherche-création et la recherche-projet. Dans le contexte de l'appel à projet «Art, architecture et paysage» du ministère de la culture, ils posaient notamment deux questions : «qu'est-ce que la recherche en architecture, et comment construire un programme de doctorat dans les enseignements en école d'architecture ?»

La réponse proposée était formulée à travers la notion de «théorisation située», impliquant un double caractère empirique ainsi qu'un engagement sur le terrain, relevant tous deux d'une construction pragmatique<sup>39</sup> des objets.

L'architecture est effectivement la seule discipline à produire des connaissances sur «l'habitabilité du monde» [FINDELI, 2007, p144], qu'elle questionne à travers les diagnostics qu'elle pose sur des objets concrets. La recherche ne peut donc pas être détachée d'une expérimentation analytique pratique, qui s'exercera notamment dans le cadre de la «rechercheaction».

Dans cette perspective, la recherche architecturale concerne essentiellement trois domaines : l'étude d'un objet issu du champ de l'architecture qui rend compte d'une certaine «habitabilité du monde», ou bien une problématique mettant en

39- Dans le sens d'une relation forte à la « praxis », au « faire » et à ce qu'il produit comme conséquences.

40- CHUPIN Jean-Pierre, «Dans l'univers des thèses, un compas théorique», in *Les Cahiers de la recherche architecturale et urbaine*, n°30/31, pp23-39.

41- Qui se sont tenues à Paris-Belleville en 2013.

42- JP Chupin, «Les 40 prochaines années : le doctorat en architecture à la charnière des enjeux disciplinaires et professionnels», in *Frames, Revue de l'aménagement*, Université de Montréal, 2004, vol. XV, pp121-144.

jeu une dimension spatiale qui mobilise les compétences spécifiques de l'architecte et sa capacité à formuler un diagnostic sur une situation, ou bien encore la mise en jeu expérimentale d'un objet architectural dans un contexte précisément cadré.

## **Le modèle de Jean-Pierre Chupin [CHUPIN, 2015]**

En 2015, Jean-Pierre Chupin<sup>40</sup> revenait sur l'analyse du corpus des 2<sup>ème</sup> Rencontres doctorales en architecture<sup>41</sup> pour organiser un classement des thèses dans le domaine. S'inscrivant dans une perspective historique de la discipline, il rappelait la confusion initiale qui avait pu établir le doctorat en architecture comme un moyen de renouveler les termes d'un exercice professionnel en difficulté<sup>42</sup>. Une thèse en architecture se situait de son point de vue toujours relativement à un cadre théorique et doctrinal qui constituaient le cadre de son évaluation.

Il proposait alors d'organiser le classement des recherches suivant deux axes épistémologiques : rétrospectifs et prospectifs, suivant qu'elles s'appuient plutôt sur des modèles doctrinaux anciens, ou bien en cours de construction, d'une part, et d'autre part, sur un axe situé entre projet disciplinaire et projet professionnel. Son modèle en deux dimensions attribuait une place réelle à l'exercice professionnel dans le contexte de la recherche, et les deux démarches étaient liées par celles de la question du projet. Enfin, il remettait ainsi en jeu l'ensemble de l'histoire de la discipline et de ses doctrines.

## **«Ville, territoire, paysage», un champ émergent à la croisée de l'analyse et de la conception [GUILLOT, 2015]**

Le tour d'horizon ne serait pas complet sans la prise en compte les catégories récentes proposées lors du séminaire de mars 2015 aux Grands Ateliers de l'Isle d'Abeau par les acteurs du domaine VTP en école d'architecture.

L'interrogation initiale partait d'un questionnement sur les pratiques d'enseignement du projet urbain en école d'architecture et de paysage dans le contexte de la métropolisation généralisée du territoire. Il s'organisait suivant trois thèmes : l'héritage de la discipline «urbanisme», l'émergence des nouveaux outils de conception, et le rôle tenu par la géographie et le paysage dans le projet architectural et urbain.

Cinq thématiques avaient émergé des réflexions produites : l'approche par «les outils de représentation du territoire» susceptibles de réinventer une dialectique entre lecture et écriture du territoire, «la question de la transdisciplinarité» comme mode d'enrichissement du projet, «le territoire comme laboratoire du projet» afin de questionner les pratiques de l'urbanisme opérationnel et leurs alternatives «bottom-up», «la question du projet comme producteur de connaissance» à travers sa remise en jeu comme instance de médiation «en prise» avec la réalité du territoire, et «l'analyse critique de la discipline» dans la perspective du renouvellement de catégories en usage. Témoins d'un véritable renouvellement des pratiques de projet, ces nouvelles perspectives appelaient une reformulation des enseignements associés.

## **Conclusion : une recherche en construction permanente...**

Un certain nombre de points de vue divergents entre applications concrètes et formulations théoriques réflexives continuaient d'expliquer la difficulté récurrente de la construction d'un champ homogène de la recherche en architecture. De plus, les apports potentiels de la recherche pour la pratique n'étaient toujours pas reconnus par la profession<sup>43</sup>. La reformulation des enjeux communs et des termes fédérateurs était alors l'occasion de dépasser les dissensions persistantes qui jouaient dans le sens d'un affaiblissement disciplinaire, et d'afficher un cadre identifiable tant pour ses praticiens, qu'à destination des partenaires extérieurs.

Toute discipline scientifique avait effectivement nécessairement vocation à se donner les moyens de produire une grille minimale d'identification de ses objets et ses limites afin de rendre perceptible son positionnement scientifique et ses ambitions.

La représentation de la recherche architecturale restait donc encore tiraillée par des objectifs divergents au sein de l'exercice de la discipline. Le référentiel de l'HCERES, créé par la loi du 22 juillet 2013, pouvait peut-être dans ce contexte contribuer à éclaircir les attentes scientifiques dans le domaine<sup>44</sup>. Mais, on restait malgré tout en quête d'un modèle disciplinaire partagé qui définirait un certain nombre d'objets et de méthodes spécifiques, permettant simplement de reconnaître l'exercice de l'architecture. Un questionnement autour de l'opérationnalité de la démarche de projet constituait également toujours un prolongement possible et légitime de la réflexion. Un détour par la perspective esthétique proposée par Christian Rub<sup>45</sup> pouvait alors nous offrir l'opportunité de renouveler notre regard sur le processus de conception envisagé comme un mécanisme d'engendrement plastique obéissant à un certain nombre de règles.

## **IV- Les règles de l'art, ou la conception envisagée comme processus d'activation des objets urbains situé**

Le moment de la conception pouvait-il permettre de construire une vision partagée de la discipline ? Notamment, comment la mise au jour de la stratégie de mobilisation des objets spatiaux et des processus de transformation réalisée au cours du processus de projet avait-elle la capacité de rendre compte d'une démarche opératoire effectivement partagée ? Christian Ruby nous donnait quelques pistes pour alimenter nos réflexions.

### **Les Règles de l'art**

L'esthétique est une théorie qui «examine la mise en forme ou l'éducation de la sensibilité par l'oeuvre d'art et la plasticité de la règle qu'elle met en oeuvre.» [RUBY, 1998, p4]. Dans cette perspective, «chaque oeuvre constitue une proposition faite au spectateur pour que sa sensibilité soit mieux conduite.». Chaque production est donc inédite et artificielle dans la mesure où elle relève d'une pure construction intellectuelle. Elle s'apparente également à un acte qui vise à lutter contre le chaos du monde à travers la formulation d'un langage sensible partagé [RUBY, id]. Par sa visée constructive, l'acte de création artistique rejoint enfin la stratégie du projet telle qu'elle est notamment définie par Jean-Pierre Boutinet [BOUTINET, 1990].

Christian Ruby nous rappelait alors que processus de création esthétique opère à travers la mise en

43- On lira à cette occasion la lettre publiée par le syndicat des architectes sur cette question: <http://syndarch.com/actualites/lenseignement-et-la-recherche-en-architecture/>

44- Il établit notamment son évaluation suivant six critères : la production et qualité scientifiques, le rayonnement et l'attractivité académiques, l'interaction avec l'environnement social, économique et culturel, l'organisation et vie de l'entité de recherche, l'implication dans la formation par la recherche, la stratégie et perspectives scientifiques à cinq ans.

45- Cet exercice s'appuiera sur la proposition esthétique de Christian Ruby qui accorde au geste plastique la valeur d'une «règle» [RUBY, 1998]

46- De désobjectivation, de désingularisation et de désobjectivation du réel.

oeuvre d'«une règle proposée qui ne fonctionne ni comme une norme, ni comme un commandement, ni comme une loi, mais demande à être réfléchie, puis discutée et travaillée en commun selon les voies d'une histoire inachevable.» [RUBY, 1998, p5]. Dans cette perspective, l'art ne relève plus d'une notion de goût - légitime ou non -, mais bien de l'application d'un processus de transformation sensible qui donne à la matière brute et informe du réel un ensemble de valeurs culturelles reconnues et appréciées.

Ce processus d'engendrement mobilise des compétences et un savoir-faire spécifiques qui s'exercent et se réalisent à travers une triple opération de distanciation et d'interprétation du réel<sup>46</sup>.

De plus, l'application de la règle engage à chaque fois dans une opération singulière et inventive qui se réalise via «un processus, son résultat et l'indication d'un champ explorable.» [RUBY, 1998, p20].

L'art transforme donc la matière brute en une fonction signifiante en se pliant à des opérations de transposition symbolique simples ou complexes, qui se donnent à voir à travers une composition finalisée, au sein de laquelle l'artiste renonce à tout ce qui ne contribue pas au respect de la règle initiale choisie, formalisant dans le même temps la fabrication d'un style.

Dans ce sens, chaque oeuvre offre une expérience sensible plus ou moins explicite, «une manière d'ordonner l'expérience du voir, la sensibilité, l'espace et le temps, dont elle renouvelle l'épreuve à chaque rencontre avec un spectateur.» [RUBY, 1998, p28].

## **Conclusion : quelles règles pour la conception spatiale ?**

La question de la règle permet d'envisager la création architecturale comme un processus d'engendrement d'une oeuvre à partir de la sélection, de la coordination et de la transformation d'éléments extraits du réel, suivant de nouveaux principes de fonctionnement.

En faisant de l'acte architectural un ensemble de principes d'agencements opératoires, on écarte la notion d'auteur omnipotent et on accède également à la possibilité d'une conception collective. La qualité du projet final dépendra alors de la pertinence des règles formulées collectivement.

## **Conclusion : les règles de l'art, ou l'architecture comme processus opératoire de transformation du réel, et la recherche comme recension critique de ces processus**

L'article avait pour objectif de questionner les termes possibles de la définition des contours de la recherche architecturale. Cette question impliquait un nécessaire retour sur la discipline dans un contexte de profond renouvellement des méthodes et des pratiques contemporaines.

L'analyse conduite a permis de vérifier que la vocation de la recherche était bien celle de construire un regard réflexif sur les pratiques pour en expliciter les logiques intellectuelles, en éclaircir les enjeux à l'oeuvre et percevoir la palette des perspectives possibles pour répondre aux problématiques posées. Pour répondre au mieux aux questions posées, la

recherche doit conserver sa vocation exploratoire, patiemment construite, sans pour autant se couper des héritages constitutifs de la discipline.

Dans le contexte de la complexification permanente des enjeux de l'aménagement spatial, la recherche en architecture est également complètement légitime dans l'exercice d'éclaircissement des processus à l'oeuvre, à travers la recension des logiques d'acteurs, des systèmes de conception et de production. Elle consiste pleinement dans cet exercice réflexif à visée académique essentiellement alimenté par la recension des pratiques professionnelles associées.

Les mécanismes de projection et de récréation du réel mobilisés peuvent également être objectivés dans une certaine mesure à travers la recension des règles de transformation qui concernent chacun des éléments mobilisés dans le projet.

Enfin, dans cette perspective envisageant l'acte architectural comme un processus de transformation d'une situation existante, le diagnostic constitue un élément fondamental permettant de repérer les règles en jeu.

La définition de la discipline a également un rôle essentiel à jouer dans le sens de la formulation d'une stratégie commune, qui définirait des objectifs communs à partir d'un certain regard porté sur le monde. Elle viserait de plus à organiser ses connaissances à travers un système de pensée et de représentation permettant d'asseoir les propositions dont elle se donne l'ambition.

Si l'architecture a aisément pu initier cette vision globalisante à travers le regard perspectiviste moderne de la Renaissance, l'évolution de la construction des connaissances et des modes de productions de la spatialité contemporaine, remettent en question toute perspective de généralisation planificatrice. La discipline architecturale doit donc aujourd'hui reformuler ses ambitions au regard des modes de fonctionnement des tissus métropolitains et de leurs enjeux. De plus, elle doit s'ouvrir à la

demande sociale d'espaces de vie qualitatifs, verts et durables. Toute la question est de se donner les bons moyens pour y arriver effectivement.

### **Bibliographie :**

AUGOYARD Jean-François, «L'environnement sensible et les ambiances architecturales», *L'Espace géographique*, 1995, n° 4, pp.302-318.

ARLOT Anne-José (dir), *Vers un doctorat en architecture*, Ministère de la culture, 2005.

BOUTINET, Jean-Pierre, *Anthropologie du projet*, Quadrige/PUF, 1990.

CHUPIN Jean-Pierre, «Dans l'univers des thèses, un compas théorique», in *Les Cahiers de la recherche architecturale et urbaine*, n°30/31, 2015, pp. 23-39.

DEVISME Laurent, *Les Cahiers de la recherche architecturale et urbaine*, n°26/27, 2012, pp. 10- 20.

ECO Umberto, *L'oeuvre ouverte*, Seuil, 1962.

FELTESSE Vincent, *Rapport n°1042* sur le projet de loi relatif à l'enseignement supérieur et à la recherche, présenté à l'Assemblée Nationale, le 16 mai 2013.

FINDELI Alain, COSTE Anne, «De la recherche-crédation à la recherche-projet : un cadre méthodologique pour la recherche architecturale», *Lieux Communs*, n°10, 2007.

GALLOT Geneviève, ROUSSEL Isabelle, DE CANCHY Jean-François, QUENET Jean-Michel, *Une nouvelle ambition pour la recherche dans les écoles d'architecture, Rapport 2014-074*, au Ministre de la Culture et à la Ministre de l'Education Nationale, 2014.

GUILLOT Xavier (Coord), *Ville, territoire, paysage, Vers un nouveau cycle de pensée du projet*, Ecole Nationale Supérieure de St-Etienne, 2015.

HANROT Stéphane, *A la recherche de l'architecture, Essai d'épistémologie de la discipline et de la recherche architecturale*, L'Harmattan, 2003.

LANGEREAU Eric, *Culture et recherche*, n°110, 2010, p47.

MANTZIARAS Panos, «Avant-propos», *Les Cahiers de la recherche architecturale et urbaine*, n°26/27, 2012, pp5-8.

RUBY Christian, *L'art et la règle*, Ellipse, 1998.

Le référentiel du HCERES, *Critères d'évaluation des entités de recherche : le référentiel du HCERES*, adopté par le Conseil de l'AERES le 3 novembre 2014. consultable en ligne.

Ainsi que l'ensemble du corpus des articles des étudiants des Rencontre doctorales.